

Jeu de mémoire « Jazzablanca »

RÈGLEMENT DU JEU

Titre ou dénomination du jeu : Jeu de mémoire Jazzablanca by CMI

Le ou les organisateurs du jeu sont : Le Centre Monétique Interbancaire, au capital de 98 200 000 DH, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 107713, représenté ici par M. Mikael NACIRI, en qualité de Directeur Général.

Adresse du ou des organisateurs : 8, angle avenue Moulay Rachid et rue Bab El Mansour-20050 Casablanca.

Pour participer au Jeu de mémoire Jazzablanca by CMI, les fans de la page CMI Maroc devront répondre juste par commentaire aux jeux de mémoire quotidiens.

Le jeu se déroulera du Mercredi 04 Avril 2018 au Lundi 09 avril 2018 à Minuit (Heure Maroc) pour les utilisateurs Facebook.

Les lots mis en jeu sont les suivants :

Jour du Quiz	Jours des gains Pass Village	Nombre de Pass Village	Prix unitaire Pass Village/jour	Nombre de Pass VIP – Mercredi 18 Avril Tom Odell	Prix unitaire Pass VIP – Mercredi 18 Tom Odell
Mercredi 4 Avril	Samedi 14	10	200	4	1500
Jeudi 5 Avril	Dimanche 15	10	200	4	1500
Vendredi 6 Avril	Lundi 16	10	150	4	1500
Samedi 7 Avril	Mardi 17	10	150	2	1500
Dimanche 8 Avril	Mercredi 18	10	150	2	1500
Lundi 9 Avril	Jeudi 19	10	150	4	1500
Total		60		20	

*Il est à noter que chaque gagnant repartira avec 2 Pass.

*Au total 40 gagnants seront tirés au sort à l'issue de ce jeu concours.

*L'entrée Village ne donne accès qu'au concert de la scène Village.

*Les Pass VIP donnent accès à l'ensemble des scènes.

LA PARTICIPATION :

o Les conditions pour les participants Facebook :

La participation au jeu est ouverte aux utilisateurs de la communauté Facebook de la page « CMI Maroc » résidants au Maroc.

o Les personnes exclues:

- Les mineurs.
- Personnel des prestataires et partenaires directement liés audit jeu organisé par le CMI.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, à tout moment et sans préavis, la ou les participation(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement ou ayant émis des propos injurieux et/ou diffamatoires dans tout support médiatique.

o Le nombre de participation sur Facebook :

Les participants peuvent participer aux 6 Jeux de mémoire, mais ne peuvent gagner plus d'une fois.

Une seule participation par jour est prise en compte pour le tirage au sort.

o Procédure de participation :

La participation au jeu est ouverte :

- Aux utilisateurs qui Aiment la page Facebook « CMI Maroc »
<https://www.facebook.com/cmi.co.ma/>

Pour participer au jeu, il suffit de donner la bonne réponse sous forme d'un commentaire sur le post en question.

La liste de l'ensemble des participants ayant participé au jeu durant la période de l'opération (24H) sera établie par les représentants du CMI.

Il est notable que ce jeu adresse 60 tickets à 30 personnes différentes pour l'entrée à la scène dite « Village » et 20 pass VIP à 10 personnes différentes pour l'entrée au concert de Tom Odell prévu le Mercredi 18 Avril et qui donnent accès à l'ensemble des scènes.

Le seul fait de participer à ce jeu par la réponse, implique la pleine acceptation, par les participants, du présent règlement et des principes de gain tels que définis sur le présent règlement.

o Confirmation de participation :

La participation est automatique dès lors qu'un participant commente le post du jeu.

o Définition des gagnants :



L'arrêt du relevé des participations se fera chaque jour à minuit. Le tirage au sort aura lieu le mardi 10 Avril et l'annonce des gagnants se fera ainsi sur la page Facebook « CMI Maroc » le mercredi 11 avril 2018 sous forme de publications différentes indiquant les noms des gagnants et les gains en question.

La société organisatrice pourra en cas de contraintes décaler la date de l'annonce des gagnants. Dans ce cas, elle publiera la date modifiée sur la page Facebook « CMI Maroc » : <https://www.facebook.com/cmi.co.ma/>

o CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE REMISE DU LOT :

Les gagnants seront avisés de leur gain par message public puis par message privé sur Facebook et/ou par téléphone -si le numéro de téléphone est disponible en mode public sur leur compte Facebook- (cinq (5) appels de cinq (5) sonneries maximum) et/ou par courrier électronique -si l'adresse e-mail est disponible en mode public sur leur compte Facebook.

Pour le gagnant : A défaut de réponse via Facebook, aux cinq (5) tentatives d'appels de la Société organisatrice ou à l'email d'information du gain, dans les 48h qui suivent l'annonce, ce dernier sera réputé non attribué au gagnant et le CMI pourra l'annuler.

Le CMI ne peut être responsable si un gagnant n'est pas joignable pour cause de compte Facebook privé et non accessible publiquement.

Le nom du compte Facebook doit être exactement conforme à celui sur la CIN.

Tout compte jugé suspect par les organisateurs du jeu sera disqualifié.

Récupération des pass par les gagnants :

- o Le CMI prendra contact avec les gagnants qui devront envoyer une photo de leur CIN pour valider leur gain.
- o Suite la validation, la récupération des Pass se fera sur place, au moment de l'évènement, à l'entrée de l'hippodrome de Casablanca.
- o Le gagnant devra appeler au téléphone un membre de l'équipe CMI pour la remise au moment de son arrivée. Le numéro lui sera communiqué en privé suite à l'annonce de son gain.
- o Le gagnant devra présenter la CIN, qui aura été préalablement validée, à l'entrée de l'hippodrome au moment de la remise et accompagner le membre de l'équipe au stand CMI pour la signature de la décharge et la photo.

Le lot est récupéré par le gagnant lui-même muni de sa pièce d'identité ou le cas échéant par une personne mandatée par procuration qui présentera sa CIN ainsi qu'une copie de la CIN validée du gagnant.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas de numéro de téléphone non disponible pour une quelconque raison comme en

cas de non présentation du gagnant.

De par leur participation, les gagnants acceptent la publication et le tag de leurs noms et prénoms sur la page Facebook « CMI Maroc » pour l'annonce de leur gain. L'annonce se fera sur un post à part, dédié à l'annonce des gagnants.

La société organisatrice s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles des participants, seuls leurs noms et prénoms fera partie de la publication pour l'annonce des gagnants.

○ DEPOT ET ENVOI DU REGLEMENT :

Le présent règlement du jeu est/sera disponible sur le lien suivant :

<https://www.cmi.co.ma/fr/nos-actualites/cmi-sponsor-platinum-de-la-13eme-edition-du-festival-jazzablanca#>

Il est consultable en ligne via un lien publié sur les posts jeu sur Facebook.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne morale ou physique qui en fait la demande par voie électronique.

○ MODIFICATION DU REGLEMENT :

La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qui serait nécessaire pour des raisons techniques, juridiques ou organisationnelles.

Tout participant étant réputée l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Les participants qui refusent la ou les modification(s) intervenue(s), ne sont plus admis à participer au tirage au sort.

Et en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre le jeu, à tout moment, à condition d'en aviser les participants sur sa page Facebook durant la date de validité de la participation du présent jeu. Dans ces cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les participantes ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Casablanca, le 29 Mars 2018

Centre Monétique Interbancaire

Centre Monétique Interbancaire
8, Angle Avenue M. v. Rachid
et Rue Bab El Mansour
(Espace Porte d'Anfa) - CASA